

→ Aménagement du temps de travail

→ Salariés en situation de handicap

→ Mutuelle/ Prévoyance

→ Egalité h/f

→ Contrat de génération

→ Qualité de vie au travail

→ Harcèlements et incivités

→ GPEC

→ Divers Mesure d'Ordre Social

→ Travail de nuit

→ Droit Syndical

**Que va-t-il nous rester de ces accords ???**

## Fusion : Evitons la perte !

Après le rachat du Groupe Sitel par le Groupe Acticall en 2015, voici la FUSION d'Acticall France et de Sitel France.

**Quels changements pour nous, salariés d'Acticall me direz-vous ?**

Bien plus que ce que vous pensez :

En effet, pour des raisons financières, c'est Sitel France qui va « absorber » Acticall France, **ce qui va provoquer la remise en cause de tous nos accords d'entreprise: Accord sur le Handicap,**

**l'égalité homme/ femme ou l'annualisation....., tout doit être renégocié.**

**Et aujourd'hui, avec les nouvelles lois Macron, la Direction est largement en position de force !!!**

Actuellement les accords chez Sitel sont moins avantageux que les nôtres et si la Direction explique qu'elle a « harmonisé » leurs accords avec les nôtres, c'est toujours une « harmonisation » vers le bas....



## Dès le 12 septembre, la négociation

Alors afin d'éviter un No Man's Land dans l'entreprise, la Direction et les syndicats Acticall et Sitel vont se réunir pour négocier un accord « d'adaptation » .

6 réunions sont prévues, elles auront pour vocation

d'arriver à un accord commun Acticall/Sitel/ Direction qui synthétisera l'intégralité des accords importants de nos deux entreprises. Si un terrain d'entente est trouvé, cet accord perdurera après la fusion.

**Dans le bras de fer qui se prépare, nous devons toutes et tous nous mobiliser afin de sauvegarder le peu d'avantages qu'ils nous restent.**

**La CGT ne lâchera rien !**

# Qu'est ce que le CSE ?



Depuis presque un an vous entendez parler dans les médias et par vos élus, du Comité Social et Economique (CSE). Mais de quoi s'agit-il et quel impact pour vous ?

Certains vous diront « aucun impact, ça ne concerne que les syndicats » ils ont tort!!!

Le CSE est le remplaçant de la Délégation Unique qui jusqu'à maintenant n'existait que dans les petites entreprises.

Dès la fin du 1er semestre 2019, le Comité d'Entreprise, les Délégués du personnel et le CHSCT vont disparaître

au profit de cette « délégation unique ».

Dans sa version la plus négative, les lois régissant le CSE permettent à l'employeur de réduire de façon drastique le nombre d'élus dans l'entreprise (jusqu'à 90%) soit le nombre d'interlocuteurs à qui vous vous adressez pour vos questions CE, DP ou CHSCT.

*Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu....*

## 2019, Année d'élections !

Alors que nos élections n'étaient prévues que fin 2020, les changements de loi et la fusion vont provoquer des élections anticipées pour la fin du 1er semestre 2019.

Avant cette échéance, il faut négocier les termes des nouvelles instances représentatives dans le cadre du CSE, dont entre autre : CSE national ou local ? , en fonction de ce choix, Budget CE national ou par site ? Etc.....

Afin de préserver un minimum de représentant sur chaque site et un mode de fonctionnement optimal pour les salariés, les débats vont être rudes et le chantage omniprésent.

**Dans ce contexte compliqué et incertain, la CGT sera à vos cotés et à votre écoute pour qu'ensemble nous fassions barrage au démantèlement de nos accords et puissions sauvegarder un maximum de nos acquis sociaux !!!**